

Si vous êtes victime d'un cambriolage

NE TOUCHEZ A RIEN !

* Prévenez la police afin que des constatations et relevés d'empreintes soient effectués.

• Au moment du dépôt de plainte, donnez la liste descriptive des objets volés et munissez vous des factures d'achats et des photos des objets de valeur.

• Déclarez ensuite le vol à votre assurance.

Avant, pendant et après

• Soyez attentifs aux personnes qui ne sont pas du quartier.

• Intéressez-vous aux déménagements de la résidence ou du quartier.

Si vous êtes témoins d'un vol

• Relevez le numéro d'immatriculation du véhicule, la couleur, le type.

• Repérez le signalement des auteurs.

Où se renseigner ?

FORT DE FRANCE :

- Hôtel de Police

3, rue Victor Sévère – Tel : 0596.59.40.00

-- Secteur Ouest :

- Clairière / 7 allée des Hibiscus 97200 Fort de France - Tel : 0596. 39.34.34.

-- Secteur Centre :

- Terres saintes / 67 Av J. JAURES 97200 Fort de France - Tel : 0596. 48.47.86.

-- Secteur Est :

- Dillon / Av. Léon Gontran Damas – Imm Harmonie n° 11 97200 Fort de France
Tel : 0596. 60.82.44

LAMENTIN :

Hôtel de Police

Avenue Nelson MANDELA
Petit Manoir
Tel : 0596.39.20.00

En cas de doute faites le :

17

Etat-Major Départemental

**La Direction Départementale
De la Sécurité Publique de la Martinique**

Au service de la population

**Opération tranquillité
vacances 2008**

